

187289

COMMUNE DE BREMBLENS

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

plan de détail ■ "zone centrale 15 LAT"

Approuvé par la Municipalité de Bremblens dans sa séance du 27 août 2024

Le Syndic : Yves CORNU

La Secrétaire : Françoise REDAELLI

Soumis à l'enquête publique du 28 septembre 2024 au 27 octobre 2024

Le Syndic : Yves CORNU

La Secrétaire : Françoise REDAELLI

Adopté par le Conseil communal de Bremblens dans sa séance du 25.03.2025

Le Président : Stéphane MÜHLEMANN

La Secrétaire : Françoise REDAELLI

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le 17 NOV. 2025

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le 17 NOV. 2025

valotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 23 septembre 2025

LÉGENDE

échelle 1:1'000

périmètre de la zone centrale 15 LAT

autres périmètres superposés - aire d'implantation des constructions

- bâtiments à conserver
bâtiments à améliorer
autres bâtiments
implantation des constructions

autres périmètres superposés

- secteur de protection du site bâti 17 LAT
aire affectée à des besoins publics
aire de dégagement
aire des aménagements extérieurs
nouvelle limite des constructions,
les limites des constructions abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur sont contraires

A titre indicatif

- objet classé monument historique (MH)
voie de communication historique d'importance nationale (IVS) avec substance
itinéraire de randonnée pédestre



Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies le 25 janvier 2024.
Authentifié, le : 25.11.2025, conformément à l'article 15 RLAT par : J. Uebachs
ingénieur géomètre breveté du bureau :
Bureau P. & J. Rossier SA
Ingénieurs géomètres officiels
1170 AUBONNE 1196 GLAND
Ch du Mont-Blanc 9 Rte des Avouillons 16